



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN

SEANCE DU 26 AVRIL 2011

L'an deux mille onze, le 26 avril à 18 heures 00, les membres du conseil communautaire désignés par les conseils municipaux des communes constituant la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan créée par l'arrêté préfectoral N° 2003-DRCL/1-080 du 9 décembre 2003, se sont réunis à la Salle des fêtes à Stuckange sur la convocation du Président, conformément aux dispositions prévues par le Code des Collectivités Territoriales ;

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires

DE JONC Raoul – NOEL Guy - RAMOGNINO Jean-Paul - BRICLOT Gérald - KIFFER René - BIRMANN Charles - FILLMANN Alain - MASSON Jean-Louis - COLUZZI Gabriel - GUIRKINGER Jean-Gérard - GUERDER Norbert - ASCHBACHER Yves - BACH Roland - GLAUDE André - DUCHAUSSOY Claude - SOULET Guy - LA VAULLEE Jean-Pierre - UNTEREINER Alain - CEDAT VERGNE Nathalie - BALLAND Eric - HUTTIN Claude - FOLNY Denis - PRIESTER Norbert - KIEFFER Jean - BERVEILLER Patrick - BEURTON Sylvie - PIERRAT André - HENNEQUIN Jeannot - ZENNER Pierre - SPET Arnaud - WERQUIN Jean-Michel - BAUER Paul-André - VARNIER Yves - BEHR Norbert - CENEDELLA Marcel - WAX Hervé - HEINE Pierre - BRANZI Didier - VEIDIG Pierre - HIRTZ Ghislaine - KIREN Joseph - GAMARD Joël – ROSAIRE Pierre - HELMER Marie-Rose - REIN Thierry - ANORMY Bernard - THILL Paul - DOERPER Gilbert - GETTE Jean-Claude - DITSCH Hubert - BARBA Francette

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS REMPLACES PAR UN DELEGUE SUPPLEANT

Mme LAURENT Isabelle remplacée par Mme LANSER-OUCHENE Anna
M. WERNER Camille remplacé par M. WEITTEN Marc
M. THILL Lucien remplacé par M. ZORDAN Jean

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS DONNANT PROCURATION

Mme MASSON Annie déléguée titulaire, donne procuration à M. DE JONC Raoul
M. LE CORRE Jean-Yves délégué titulaire, donne procuration à Mme LANSER-OUCHENE Anna
M. CASALI Jean-Marc délégué titulaire, donne procuration à M. SPET Arnaud
M. SONDAG Christian délégué titulaire, donne procuration à M. VEIDIG Pierre

ABSENTS EXCUSES :

DIOU Bernard - ALBANE François - VILLARRUBIA Elvire - REISTROFFER Gilbert

Secrétaire de séance : Mme BARBA Francette

Membres en exercice : 62
Membres présents : 54
Nombre de votes : 58

L'ordre du jour

1. Communications.
2. PV de la séance du Conseil Communautaire du 8 Février 2011
3. Décision du Président
4. Budget Primitif 2011 – Vote des taux
5. Budget Primitif 2011
6. Subventions et participations communautaires 2011
7. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Exercice 2011
8. Indemnité de sinistre
9. Admission en non valeur
10. Acquisition d'une œuvre
11. Agrandissement des bureaux de l'Arc Mosellan à Buding - Avenants
12. Travaux de doublement de la véloroute « Charles le téméraire » Phase II – Avenant n°2
13. Création d'ateliers pédagogiques à Buding - Avenant
14. Zone communautaire de Buding – Symposium de sculpture 2011 « Feu et Ivresse »
15. Avenant n°1 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Guénange
16. Amortissement obligatoire – Immobilisations incorporelles
17. Adhésion Fondation du Patrimoine
18. Carreau de l'ancienne carrière d'anhydrite de Helling – Acquisition de terrains – Ajustement du plan de financement
19. Zone d'équipement public et d'activité de Metzervisse Tranche 2 – Cession et prix de vente
20. Construction d'un bâtiment industriel Metalform – Avenants aux marchés de travaux
21. Bail à construction – Bail commercial
22. Facturation consommation d'eau potable à des locataires
23. Programme quinquennal de prévention des déchets et mise en place de composteur pour les particuliers et les professionnels – 2^{ème} phase

Point n° 1

COMMUNICATION

Point n°2

**OBJET : PV DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 8 FEVRIER 2011**

A L'unanimité

Point n°3

OBJET : DECISION DU PRESIDENT

Dans le cadre des délégations de pouvoirs au Président au titre des articles L 2122-21, L2122-22, L2122-23, L5211-2, L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est informé.

1) Après un avis favorable des CAO du 15/02/2011 et du 22/02/2011, de l'attribution pour la réalisation du lotissement destiné à des équipements de services publics sur la Commune de Metzervisse 2^{ème} tranche

**Du Lot 1 (Voirie - Assainissement - Eau Potable et Travaux Paysagers)
à L'entreprise EUROVIA pour un montant HT de 480 000,00 €**

**Du Lot 2 (Réseaux secs)
à la Société CEGELEC pour un montant HT de 134 899,96 €**

Point n°4

n° D20110426-CCAM25

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2011 - VOTE DES TAUX

Dans le cadre de la réforme fiscale applicable en 2011, il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur la fixation des taux suivants :

	Actuel	Taux 2011	Produit attendu
Taux Contribution Foncière des Entreprise (CFE)	17,57%	18,11%	630 409,00 €
Taux Taxe habitation	7,58%	7,58%	2 217 226,00 €
Taux Taxe Foncier Non Bâti	2,22%	2,22%	11 806,00 €

Il est précisé que le taux de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) est fixé par l'état, et que le produit de la Taxe Habitation (T.H.) et de la Taxe Foncière Non Bâti (T.F.N.B.) est en fait un transfert de ce qui était perçu précédemment par le Conseil Général, étant entendu, que la CCAM est écartée pour financer le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources(F.N.G.I.R.) à hauteur de 2 032 733 € - (Article 13 section de Fonctionnement du Budget Principal)

Le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) est donc désormais remplacé par celui de la C.F.E. à taux unifié, accompagné de fait par une fiscalité mixte que le Conseil Communautaire de l'Arc Mosellan n'a pas souhaité instituer.

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les taux ci-dessus.

Point n°5

n° D20110426-CCAM26

OBJET : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - EXERCICE 2011

Depuis 2005, la loi de finances de l'Etat précisée par la circulaire ministérielle du 12 août 2004, impose désormais le vote d'un taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et non plus d'un produit par la collectivité en charge du service d'élimination des déchets ménagers.

Dans la mesure, où il est possible de calculer pour chaque commune le coût réel du service, le Conseil Communautaire décide par 54 voix pour et 4 voix contre de maintenir le zonage défini en 2005 selon le tableau ci-dessous avec les taux correspondants au coût du service rendu.

Communes	Bases 2011	Population 2011	Taux 2011	Montant à recouvrer
Aboncourt 10%C1	150 111,00 €	373	3,50%	5 253,89 €
	150 111,00 €	373		5 253,89 €
Bettelainville C1	285 965,00 €	616	15,00%	42 894,75 €
Buding C1	274 204,00 €	493	14,67%	40 225,73 €
Budling C1	87 113,00 €	172	14,92%	12 997,26 €
Elzange C1	302 477,00 €	783	15,00%	45 371,55 €
Hombourg-Budange C1	266 418,00 €	519	13,76%	36 659,12 €
Kédange sur Canner C1	668 413,00 €	1 112	12,41%	82 950,05 €
Kemplich C1	68 679,00 €	158	15,00%	10 301,85 €
Klang C1	125 044,00 €	246	14,01%	17 518,66 €
Luttange C1	411 257,00 €	920	14,85%	61 071,66 €
Malling C1	352 383,00 €	527	10,96%	38 621,18 €
Metzeresche C1	431 027,00 €	821	13,46%	58 016,23 €
Monneren C1	205 972,00 €	413	13,47%	27 744,43 €
Rurange les Thionville C1	1 092 984,00 €	2 151	13,93%	152 252,67 €
Valmestroff C1	136 691,00 €	246	13,20%	18 043,21 €
Veckring C1	298 905,00 €	688	15,00%	44 835,75 €
Volstroff C1	1 270 086,00 €	1 480	9,50%	120 658,17 €
	6 277 618,00 €	11 345		810 162,28 €
Bertrange C2	2 248 083,00 €	2493	8,87%	199 404,96 €
Bousse C2	2 265 309,00 €	2844	9,99%	226 304,37 €
Distroff C2	1 454 992,00 €	1 567	8,93%	129 930,79 €
Guénange C2	4 430 041,00 €	7 274	13,12%	581 221,38 €
Inglange C2	221 340,00 €	429	14,00%	30 987,60 €
Koenigsmaker C2	1 782 126,00 €	2 050	9,67%	172 331,58 €
Metzervisse C2	1 740 403,00 €	1 733	8,15%	141 842,84 €
Oudrenne C2	418 943,00 €	770	14,00%	58 652,02 €
Stuckange C2	1 011 256,00 €	1 014	8,15%	82 417,36 €
	15 572 493,00 €	20174		1 623 092,92 €
	22 000 222,00 €	31 892		2 438 509,09 €

Point n°6

n° D20110426-CCAM27

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2011

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le budget primitif 2011.

Il est conforme aux orientations développées lors du débat d'orientation budgétaire.

Dans l'attente des informations qui nous indiqueront la solution la plus avantageuse pour notre territoire en terme d'optimisation du montant de la DGF versé par l'Etat et en terme de bonne maîtrise de la fiscalité, il vous est proposé un budget 2011 de « transition » sans engager d'emprunt et sans diminution du fond de roulement de la CCAM.

La priorité sera donc d'achever la réalisation de notre projet de territoire sur le plan de l'aménagement des zones économiques, et de maintenir le niveau des dépenses engagées pour la requalification des espaces publics.

L'objectif sera en fait de maintenir nos marges de manœuvre afin de pouvoir s'engager le moment venu dans des projets structurants soit intercommunautaires, soit largement soutenus par les financeurs extérieurs.

BUDGET PRINCIPAL :

Pour la section de fonctionnement

Pour la part foncière de la CFE (Cotisation foncière des Entreprises), le taux actuel est de 17.57% ; il est proposé de le porter au taux maximum autorisé de 18.11%.

Pour les autres ressources TH + TFNB, anciennement perçues par le Département, et dont le produit pour la CCAM est écrêté au-delà du montant de la TP perçue par la CCAM, il est proposé de ne pas alourdir le poids de la fiscalité pour les administrés, en maintenant leur taux au niveau de 2010.

TP	2006	2007	2008	2009	2010
Produit Attendu	976 677,00 €	1 025 559,00 €	1 075 538,00 €	1 123 808,40 €	1 257 496,00 €
Produit réalisé	987 937,00 €	1 042 505,00 €	1 098 849,58 €	1 166 780,00 €	1 257 496,00 €

CFE + autres produits	2011
Produit attendu après financement du FNGIR	1 412 499,00 €

Pour la DGF

DGF	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1ère part	1 294 689,00 €	1 437 537,00 €	1 825 568,00 €	1 880 170,00 €	1 908 874,00 €	1 964 611,00 €
2nde part	326 312,00 €	329 169,00 €	332 597,00 €	335 258,00 €	336 264,00 €	298 742,00 €
TOTAL	1 621 001,00 €	1 766 706,00 €	2 158 165,00 €	2 215 428,00 €	2 245 138,00 €	2 263 353,00 €

❖ En recette, il est à noter :

- 1) Que l'augmentation du produit fiscal tient essentiellement à la forte augmentation des bases de Taxe d'habitation, la majoration du taux de CPE ne rapportant que 29 000€.
- 2) Que la DGF dans ses nouvelles modalités de calcul, stagne, alors que la progression de notre CIF et de notre population nous laissaient espérer une hausse significative. En faite de lourdes inquiétudes pèsent sur 2012, car pour maintenir notre DGF bonifiée, il sera nécessaire d'attendre un CIF supérieur à 0.50, alors que le seuil était jusqu'à présent de 0.40 (CIF CCAM en 2010 0.46). C'est donc près de 450 000 € de ressources que la CCAM pourrait perdre en 2012, si elle ne parvient pas à augmenter très fortement ses charges transférées.

❖ En dépense, aucune charge supplémentaire significative n'est à prévoir, si ce n'est nous l'espérons une forte augmentation des charges transférées (Chap 011)

Pour la section d'investissement

Les opérations suivantes sont prises en compte

1. En ONI, le renouvellement de matériel pour les services, les travaux d'entretien sur les bâtiments.
2. L'engagement d'un nouveau programme de requalification des espaces publics dans les communes d'un montant de travaux de 1 300 000.00 € TTC.
3. Le solde du règlement de la deuxième tranche de la piste cyclable le long de la Moselle entre BOUSSE et MONDELANGE et entre BERTRANGE et ILLANGE, et l'engagement d'une tranche III entre ELZANGE et KOENIGSMACKER ou entre BUDING et KEDANGE SUR CANNER, pour la piste rurale de la Canner (Opération déjà programmée depuis 2009 et non réalisée).
4. La phase finale de la réalisation d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

5. La valorisation du patrimoine militaire sur la ligne Maginot de KOENIGSMACKER au HACKENBERG, avec un premier programme d'investissement pour le fort allemand de KOENIGSMACKER (Opération n° 105), ainsi qu'une première tranche de travaux pour les sentiers de la ligne Maginot autour de l'ouvrage du Hackenberg. (400 000.00 € TTC – Opération déjà programmée en 2009 et non réalisée)

BUDGETS ANNEXES :

- 1) Pour le budget annexe de la **Zone communautaire de DISTROFF**, les crédits sont inscrits
 - i) Pour percevoir en recettes les montants des loyers des trois bâtiments occupés par des entreprises.
 - ii) En dépense,
 - a. pour réaliser d'éventuels travaux de mise en sécurité ou de grosses réparations, ainsi que le règlement à EPFL des frais d'acquisition du site échelonné sur 5 ans.
 - b. Les travaux de requalification de la voirie du site seront partiellement engagés sur l'exercice 2011, pour répondre à des impératifs de sécurité. Le programme complet sera réalisé en 2012, afin de pouvoir obtenir des financements du Conseil Général.
- 2) Pour le budget annexe de la **Zone communautaire de Metzervisse-Distroff**, les crédits inscrits autorisent la finalisation de la tranche I engagée en juin 2009, et l'engagement des travaux de la 2^{ème} tranche d'aménagement incluant la participation de la CCAM au giratoire dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Conseil Général en 2011.
- 3) Pour le budget annexe **Bâtiments Industriels**, en dépenses, il est prévu l'achèvement du bâtiment « METALFORM »).

L'équilibre de ce budget annexe est donc réalisé par un emprunt qui ne sera réalisé qu'en cas de besoin. En effet, le différentiel entre le montant du remboursement des emprunts réalisés, et le montant des loyers à encaisser, laisse apparaître sur la période des contrats un excédent global.

Il aurait été souhaitable de constituer une provision pour impayés de loyers, mais la nécessité d'instaurer pour la 1^{ère} fois les I.C.N.E. pour les charges d'emprunts, a mobilisé les fonds disponibles. Cette provision sera donc reportée en 2012.

- 4) Pour le budget annexe **Zone de loisirs de BUDING**, la subvention d'équilibre du budget principal permettra de réaliser l'extension du bâtiment administratif abritant les services de la CCAM, de solder le financement des travaux des ateliers du moulin, et de couvrir le coût de réfection des ouvrages hydrauliques, qui ne seront peut-être réalisés qu'en 2012.
- 5) Pour le budget annexe service des **Déchets Ménagers**, il est prévu
 - i) De laisser inchangés les taux de la TEOM, ainsi que les tarifs de la redevance spéciale.
 - ii) De prendre en compte les résultats de la consultation de la DSP pour le CDSDU.
 - iii) De constituer une provision semi-budgétaire pour financer les charges ultérieures de la post-exploitation :

Pour les tonnages du 1^{er} semestre 2010

$$31\,659,52 \text{ tonnes} \times 6,00 \text{ €} = 189\,957,12 \text{ €}$$

Pour les tonnages du 2^{ème} semestre 2010, provision versée par le Groupe PIZZORNO

$$19\,571,47 \text{ tonnes} \times 6,00 \text{ €} = 117\,428,82 \text{ €}$$

Soit un total de 307 385.94 €

Après débat, le Conseil Communautaire sur les bases des éléments ci-dessus, adopte à l'unanimité le budget primitif et les budgets annexes qui s'équilibrent en section de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec définition des opérations détaillées
- et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

BUDGET PRINCIPAL - TOME 1			
<i>Section de Fonctionnement</i>			
DEPENSES	7 786 516,54 €	RECETTES	6 851 690,00 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIS.	686 673,92 €	EXCEDENT REPORTE	1 621 500,46 €
TOTAL DE LA SECTION	8 473 190,46 €	TOTAL DE LA SECTION	8 473 190,46 €
<i>Section d'investissement</i>			
DEPENSES	1 597 169,31 €	RECETTES	910 495,39 €
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.	686 673,92 €
RESTES A REALISER N-1	1 964 482,90 €	RESTES A REALISER N-1	630 140,84 €
SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	49 882,55 €	AFFECTATION DU RESULTAT	1 384 224,61 €
		EXCEDENT REPORTE	- €
TOTAL DE LA SECTION	3 611 534,76 €	TOTAL DE LA SECTION	3 611 534,76 €

BATIMENTS INDUSTRIELS - TOME 3			
<i>Section de Fonctionnement</i>			
DEPENSES	240 700,00 €	RECETTES	430 700,00 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIS.	190 000,00 €	EXCEDENT REPORTE	- €
TOTAL DE LA SECTION	430 700,00 €	TOTAL DE LA SECTION	430 700,00 €
<i>Section d'investissement</i>			
DEPENSES	190 000,00 €	RECETTES	- €
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.	190 000,00 €
RESTES A REALISER N-1	481 420,45 €	RESTES A REALISER N-1	670 173,78 €
	- €	AFFECTATION DU RESULTAT	156 680,69 €
SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	345 434,02 €	EXCEDENT REPORTE	- €
TOTAL DE LA SECTION	1 016 854,47 €	TOTAL DE LA SECTION	1 016 854,47 €

ZONE TERTIAIRE ET DE LOISIRS DE BUDING - TOME 4			
<i>Section de Fonctionnement</i>			
DEPENSES	438 695,00 €	RECETTES	651 096,74 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIS.	212 401,74 €	EXCEDENT REPORTE	- €
TOTAL DE LA SECTION	651 096,74 €	TOTAL DE LA SECTION	651 096,74 €
<i>Section d'investissement</i>			
DEPENSES	174 400,00 €	RECETTES	160 003,90 €
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.	212 401,74 €
RESTES A REALISER N-1	537 533,47 €	RESTES A REALISER N-1	318 701,35 €
		AFFECTATION DU RESULTAT	390 412,92 €
SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	369 586,44 €	EXCEDENT REPORTE	- €
TOTAL DE LA SECTION	1 081 519,91 €	TOTAL DE LA SECTION	1 081 519,91 €

ZONE TERTIAIRE DE METZERVISSE - TOME 5			
<i>Section de Fonctionnement</i>			
DEPENSES	5 000,00 €	RECETTES	5 000,00 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIS.	- €	EXCEDENT REPORTE	- €
TOTAL DE LA SECTION	5 000,00 €	TOTAL DE LA SECTION	5 000,00 €
<i>Section d'investissement</i>			
DEPENSES	600 000,00 €	RECETTES	600 000,00 €
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.	
RESTES A REALISER N-1	850 000,00 €	RESTES A REALISER N-1	1 168 606,48 €
		AFFECTATION DU RESULTAT	3 585,84 €
SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	322 192,32 €	EXCEDENT REPORTE	- €
TOTAL DE LA SECTION	1 772 192,32 €	TOTAL DE LA SECTION	1 772 192,32 €

FRICHES DE DISTROFF - TOME 7			
Section de Fonctionnement			
DEPENSES	127 795,55 €	RECETTES	127 679,95 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIS.	138 709,39 €	EXCEDENT REPORTE	138 824,99 €
TOTAL DE LA SECTION	266 504,94 €	TOTAL DE LA SECTION	266 504,94 €
Section d'investissement			
DEPENSES	312 435,19 €	RECETTES	- €
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.	138 709,39 €
RESTES A REALISER N-1	110 000,00 €	RESTES A REALISER N-1	
		AFFECTATION DU RESULTAT	
SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	- €	EXCEDENT REPORTE	283 725,80 €
TOTAL DE LA SECTION	422 435,19 €	TOTAL DE LA SECTION	422 435,19 €

DECHETS MENAGERS - TOME 8			
Section de Fonctionnement			
DEPENSES	4 121 165,61 €	RECETTES	3 483 200,00 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIS.	200 000,00 €	EXCEDENT REPORTE	837 965,61 €
TOTAL DE LA SECTION	4 321 165,61 €	TOTAL DE LA SECTION	4 321 165,61 €
Section d'investissement			
DEPENSES	200 000,00 €	RECETTES	- €
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.	200 000,00 €
RESTES A REALISER N-1	258 552,00 €	RESTES A REALISER N-1	- €
		AFFECTATION DU RESULTAT	
SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE	71 184,37 €	EXCEDENT REPORTE	329 736,37 €
TOTAL DE LA SECTION	529 736,37 €	TOTAL DE LA SECTION	529 736,37 €

ZONE D'ACTIVITE KOENIGSMACKER MALLING - TOME 9			
Section de Fonctionnement			
DEPENSES	2 400 000,00 €	RECETTES	2 400 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION	2 400 000,00 €	TOTAL DE LA SECTION	2 400 000,00 €
Section d'investissement			
DEPENSES	1 200 000,00 €	RECETTES	1 200 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION	1 200 000,00 €	TOTAL DE LA SECTION	1 200 000,00 €

Point n°7

n° D20110426-CCAM28

OBJET : SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNAUTAIRES 2011

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la planification des engagements communautaires 2011 sur proposition de la commission « Service à la population : sport, culture et loisirs ». Ils se traduisent par le versement de subventions imputées au chapitre **65**.

Ces engagements correspondent soit à des manifestations sur la zone communautaire de BUDING, soit à l'organisation de manifestations communautaires.

Pour les écoles de musique, les sommes inscrites correspondent à un plafond, et le montant exact sera calculé soit sur la base du montant/élève voté par le conseil, soit sur de nouvelles bases à définir par délibération ultérieure.

Somme de Montant tiers	libellé	Total
ADEPPA (00688)	Marché d'art contemporain	500,00 €
Total ADEPPA (00688)		500,00 €
ALEMF (00632)	TRAIN DE LA CANNER	2 000,00 €
Total ALEMF (00632)		2 000,00 €
AMICALE PERSONNEL ARC MOSELLAN (00918)	OEUVRES SOCIALES	3 000,00 €
Total AMICALE PERSONNEL ARC MOSELLAN (00918)		3 000,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS (00540)	BIATHLON	900,00 €
Total AMICALE DES SAPEURS POMPIERS (00540)		900,00 €
AMIFORT (00592)	PARTENARIAT PUBLIC	3 100,00 €
Total AMIFORT (00592)		3 100,00 €
AMVV (00715)	CONVENTION CHANTIER D'INSERTION	8 000,00 €
Total AMVV (00715)		8 000,00 €
ANPVC (00665)	CONVENTION ANIMATIONS ZONE COMMUNAUTAIRE DE BUDING	900,00 €
Total ANPVC (00665)		900,00 €
ASS SPORTIVE SOCIO EDUCATIVE (00593)	COURSE PEDESTRE	525,00 €
Total ASS SPORTIVE SOCIO EDUCATIVE (00593)		525,00 €
C3F VTT LA TRISTAN LIEBAERT (00655)	COURSE VVT	1 075,00 €
Total C3F VTT LA TRISTAN LIEBAERT (00655)		1 075,00 €
COLLEGE DE LA FORET (00589)	SORTIES TRANFRONTALIERES	500,00 €
Total COLLEGE DE LA FORET (00589)		500,00 €
COLLEGE RENE CASSIN (00594)	SORTIES TRANFRONTALIERES	500,00 €
Total COLLEGE RENE CASSIN (00594)		500,00 €
Commune de BOUSSE (00396)	AIDE A L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE	12 000,00 €
Total Commune de BOUSSE (00396)		12 000,00 €
Commune de DISTROFF (00389)	BIBLIOTHEQUE INSO LIVRES AU MOULIN DE BUDING	694,00 €
Total Commune de DISTROFF (00389)		694,00 €
DECLIC NATURE (00666)	CONCOURS PHOTOS	500,00 €
Total DECLIC NATURE (00666)		500,00 €
DIVERS	Subventions diverses	17 400,00 €
Total DIVERS		17 400,00 €
DYNAMONNEREN (00942)	CONCOURS BUCHERONS	600,00 €
Total DYNAMONNEREN (00942)		600,00 €
ECOLE DE MUSIQUE "LES ARPEGES" (00548)	AIDE A L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE	12 000,00 €
Total ECOLE DE MUSIQUE "LES ARPEGES" (00548)		12 000,00 €
ECOLE DE MUSIQUE MELODIA (00549)	AIDE A L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE	12 000,00 €
Total ECOLE DE MUSIQUE MELODIA (00549)		12 000,00 €
ENTENTE SPORTIVE HAND BALL (00370)	INTERVENTION DANS LES ECOLES	12 000,00 €
Total ENTENTE SPORTIVE HAND BALL (00370)		12 000,00 €
ENTREPRENDRE EN LORRAINE NORD (00855)	SALON A L'ENVERS	1 000,00 €
Total ENTREPRENDRE EN LORRAINE NORD (00855)		1 000,00 €
ESPACE SPORTS ET CULTURE (00455)	CORRIDA	1 000,00 €
Total ESPACE SPORTS ET CULTURE (00455)		1 000,00 €
GAPHE (01001)	Réalisation de diaporama	500,00 €
Total GAPHE (01001)		500,00 €
JUDO METZERVISSE	Trophée JUDO de l'Arc mosellan	500,00 €
Total JUDO METZERVISSE		500,00 €
NIHILO NIHIL THEATRE (00476)	FESTIVAL DE THEATRE	12 000,00 €
Total NIHILO NIHIL THEATRE (00476)		12 000,00 €
SORTIES DE SURFACES (00698)	MANIFESTATION LES EPHEMERES	1 000,00 €
Total SORTIES DE SURFACES (00698)		1 000,00 €
Total général		104 194,00 €

Point n°8

n° D20110426-CCAM29

OBJET : INDEMNITE DE SINISTRE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter un chèque de GROUPAMA d'un montant de **358.80 €** correspondant au remboursement d'une partie de la franchise, s'élevant à 364.68 €, suite au recours VALEST et BARISIEN devant le Conseil d'Etat.

Point n°9

n° D20110426-CCAM30

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité l'admission en non valeur des titres et factures suivants :

- Titre 138 exercice 2008 Budget des Ordures ménagères pour un montant de 257.36 € émis à Sté Regeal Affimet
- Titre 51 exercice 2008 Budget des ordures ménagères pour un montant de 233.86 € émis à Alimentation Proxi Brenckle
- Factures 82 et 131 exercice 2009 Budget des ordures ménagères pour un montant de 105.50 € émis à Kaddour Abdennacer

Cette admission fait suite à la demande du comptable, suite à la liquidation judiciaire de ces deux sociétés.

Point n°10

n° D20110426-CCAM31

OBJET : ACQUISITION D'UNE ŒUVRE

Dans le cadre de l'aménagement de l'île du moulin avec la restauration des ouvrages hydrauliques, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'acquérir deux sculptures pour un montant global et forfaitaire de 1 300 €.

Ces sculptures représentent un couple d' »Insectes monumentaux »

Point n°11

n° D20110426-CCAM32

OBJET : AGRANDISSEMENT DES BUREAUX DE L'ARC MOSELLAN A BUDING AVENANTS

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter la passation des avenants suivants :

Lot Gros Œuvre – Entreprise H2R

Montant initial du marché	26 312,00 €	TTC
Montant de l'avenant n°1	8 227,73 €	TTC
Nouveau montant du marché	34 539,73 €	TTC

Lot Mur Ossature Bois Charpente – Menuiserie MAGAR

Montant initial du marché	18 937,05 €	TTC
Montant de l'avenant n°1	15 527,87 €	TTC
Nouveau montant du marché	34 464,92 €	TTC

Lot Couverture « panneaux tuiles » – Entreprise CIBE

Montant initial du marché	17 342,00 €	TTC
Montant de l'avenant n°1	5 497,82 €	TTC
Nouveau montant du marché	22 839,82 €	TTC

Lot Peinture – Entreprise GILBERT

Montant initial du marché	1 566,76 €	TTC
Montant de l'avenant n°1	4 574,70 €	TTC
Nouveau montant du marché	6 141,46 €	TTC

Marché de Maitrise d'œuvre Pierre-Henri HERRMANN Architecte

Montant initial du marché	10 740,08 €	TTC
Montant de l'avenant n°1	2 655,12 €	TTC
Nouveau montant du marché	13 395,20 €	TTC

Ces avenants se justifient par une modification du projet initial souhaité par la C.C.A.M. En effet, les deux containers qui devaient être initialement conservés, sont remplacés par une structure en dur qui sera mieux intégrée sur le plan architectural.

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la CAO du 26/04/2011, et dans le cadre de l'exécution de l'opération citée en objet, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- 1) d'accepter la passation des avenants ci-dessus :
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer ces avenants.

Point n°12

n° D20110426-CCAM33

**OBJET : TRAVAUX DE DOUBLEMENT DE LA VELOURUTE
« CHARLES LE TEMERAIRE » PHASE II – AVENANT N°2**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter la passation de l'avenant suivant :

BeA INGENIERIE

Montant initial du marché	18 700,00 € HT	22 365,20 € TTC
Montant de l'avenant n°2	- 3 525,50 € HT	- 4 216,50 € TTC
Nouveau montant du marché	15 174,50 € HT	18 148,70 € TTC

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la CAO du 26/04/2011, et dans le cadre de l'exécution de l'opération citée en objet, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- 1) d'accepter la passation de l'avenant ci-dessus :
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant.

Point n°13

n° D20110426-CCAM34

OBJET : CREATION D'ATELIERS PEDAGOGIQUES A BUDING – AVENANTS

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter la passation des avenants suivants :

Lot Serrurerie – Entreprise SERRURERIE MOSELLANE

Montant initial du marché	13 000,00 €	HT
Montant de l'avenant n°1	- 2 706,30 €	HT
Nouveau montant du marché	10 293,70 €	HT

Lot Carrelage – Entreprise BATI-PROCARRELAGE

Montant initial du marché	3 799,91 €	HT
Montant de l'avenant n°1	280,31 €	HT
Nouveau montant du marché	4 080,22 €	HT

Lot Doublage BATI-CONCEPT

Montant initial du marché	43 626,75 €	HT
Montant de l'avenant fédà acceptés	758,00 €	HT
Montant de l'avenant n°2	- 1 929,28 €	HT
Nouveau montant du marché	42 455,47 €	HT

Lot Chauffage Ventilation SCHUMANN

Montant initial du marché	87 000,00 €	HT
Montant de l'avenant fédà acceptés	795,00 €	HT
Montant de l'avenant n°2	1 701,09 €	HT
Nouveau montant du marché	89 496,09 €	HT

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la CAO du 26/04/2011, et dans le cadre de l'exécution de l'opération citée en objet, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- 1) d'accepter la passation de avenants ci-dessus :
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants.

Point n°14

n° D20110426-CCAM35

**OBJET : ZONE COMMUNAUTAIRE DE BUDING
SYMPOSIUM DE SCULPTURE 2011 – « FEU et IVRESSE »**

Il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire en 2011, l'organisation du symposium de sculpture sur le site de la Canner Nature Vallée à Buding.

Cette manifestation se tiendra du 21 au 28 Août 2011 et aura pour thème les fours à chaud et la vigne qui ont marqué l'histoire de beaucoup de nos communes.- « Feu et Ivresse »

Pour cette manifestation 2011, le festival sera ouvert aux amateurs dans un volet off. Les matériaux seront mis à disposition des artistes (Gypse, Anhydrite et Bois)

Artistes		Tarif unitaire	Total
René ROESLER (Metz)	Prestation	900,00 €	900,00 €
	Transport (forfait)	200,00 €	200,00 €
	Repas (forfait pour 6 jours)	40,00 €	240,00 €
	TOTAL A VERSER		1 340,00 €
Gilles VITALONI (38)	Prestation	900,00 €	900,00 €
	Transport (forfait)	300,00 €	300,00 €
	Hôtel (forfait pour 6 jours)	70,00 €	420,00 €
	Repas (forfait pour 6 jours)	40,00 €	240,00 €
TOTAL A VERSER		1 860,00 €	
Frédéric BOIRON (69)	Prestation	900,00 €	900,00 €
	Transport (forfait)	300,00 €	300,00 €
	Hôtel (forfait pour 6 jours)	70,00 €	420,00 €
	Repas (forfait pour 6 jours)	40,00 €	240,00 €
TOTAL A VERSER		1 860,00 €	
Katarzyna KOT-BACH (Lux)	Prestation	900,00 €	900,00 €
	Transport (forfait)	400,00 €	400,00 €
	Repas (forfait pour 6 jours)	40,00 €	240,00 €
	TOTAL A VERSER		1 540,00 €
Wouter VAN DER VLUGT (Lux)	Prestation	900,00 €	900,00 €
	Transport (forfait)	400,00 €	400,00 €
	Repas (forfait pour 6 jours)	40,00 €	240,00 €
	TOTAL A VERSER		1 540,00 €
TOTAL A VERSER			8 140,00 €

Groupement 3 artistes locaux			
3 Artistes locaux Mandataire Sylvain DIVO œuvre rond point RD918 Metzervisse	Prestation	900,00 €	2 700,00 €
	Transport (forfait)	100,00 €	300,00 €
	Repas (forfait pour 6 jours)	40,00 €	720,00 €
TOTAL A VERSER			3 720,00 €

	Prix	nombre	TOTAL
Directeur Artistique + Frais d'organisation Alain MILA	2 300,00 €	1	2 300,00 €
*			2 300,00 €

TOTAL 1+2+3	14 160,00 €
--------------------	--------------------

Par ailleurs, durant cette semaine d'animation culturelle, il est également suggéré de faire intervenir deux groupes d'artistes aux conditions suivantes.

- 1) Spectacle musical en nocturne « musique Djembés » 500 €
- 2) Spectacle musical le dimanche après midi 500 €

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à engager et régler les dépenses correspondantes.

l'aménagement des ateliers pédagogiques à Buding de répondre favorablement à l'adhésion de notre E.P.C.I. à cette fondation.

Montant de l'adhésion 2011 : **500,00 €**.

Point n°18

n° D20110426-CCAM39

**OBJET : CARREAU DE L'ANCIENNE CARRIERE D'ANHYDRITE DE HELLING
ACQUISITION DE TERRAINS
AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT.**

Dans ses séances du 6 octobre 2009, du 26 octobre 2010, et du 8 février 2011, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir les terrains jouxtant l'ancienne carrière d'anhydrite à Helling.

Le dossier FEDER est en cours d'instruction sur un montant total de 48 273 € pour l'achat de la zone naturelle, le FEDER a écriété à 35 595 € le coût éligible. Aussi le Conseil Communautaire voudra bien adopter le nouveau plan de financement avec la participation des Fonds Européens.

**Projet de plan de financement
Acquisition des terrains de l'ancienne carrière de Helling (VECKRING 57)**

DEPENSE		RECETTE		
Acquisition	48 273 €	C.R.L.	50%	24 137 €
Zone		FEDER (30% de 35 595 €)	22%	10 620 €
naturelle		CCAM	28%	13 516 €
TOTAL	48 273 €	TOTAL	100%	48 273 €

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives relatives à l'exécution de cette opération.
- 2) de solliciter les subventions correspondantes
- 3) De s'engager à augmenter d'autant son financement si le montant FEDER alloué venant à être inférieur à celui escompté.

Point n°19

n° D20110426-CCAM40

**OBJET : ZONE D'EQUIPEMENT PUBLIC ET D'ACTIVITE DE METZERVISSE TRANCHE 2
CESSION ET PRIX DE VENTE**

Les travaux étant engagés sur la base des marchés publics désormais établis, il est désormais possible de fixer le prix de cession des terrains en tenant compte du coût global de l'opération.

	Surface approximative en m ²	Prix au m ²	TOTAL
Lot 1	9 044		Prix à convenir ultérieurement
Lot 2	4 936		
Lot 3	3 284	30,00 €	98 520,00 €
Lot 4	3 344	30,00 €	100 320,00 €
Lot 5	3 253	30,00 €	97 590,00 €
Lot 6	13 097	13,00 €	170 261,00 €
Lot 7	4 081	20,00 €	81 620,00 €
Lot 8	4 169	30,00 €	125 070,00 €
Lot 9	4 186	30,00 €	125 580,00 €
Lot 10	4 073	30,00 €	122 190,00 €
Lot 11	4 254	35,00 €	148 890,00 €
Lot 12	4 095	35,00 €	143 325,00 €
Lot 13	6 196	35,00 €	216 860,00 €
TOTAL	68 012		1 430 226,00 €

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- 1) d'adopter ces conditions de vente étant entendu que les lots 1 et 2 sont potentiellement réservés pour des équipements publics futurs.
- 2) De confier la rédaction des actes à Maître HARTENSTEIN, notaire à Metzervisse, et les procès verbaux d'arpentage à Jean-Luc BITARD géomètre.
- 3) D'autoriser Monsieur le président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Point n°20

n° D20110426-CCAM41

OBJET : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT INDUSTRIEL METALFORM AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Afin d'achever ce bâtiment industriel et en accord avec le preneur, qui accepte une majoration correspondante du loyer, il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter la passation des avenants suivants :

Lot n°1 Terrassement VRD – Sté ALTIMA

Montant initial du marché	69 000,00 €	HT	82 524,00 €	TTC	
Montant de l'avenant n°1	7 928,75 €	HT	9 482,78 €	TTC	+ 11,49%
Nouveau montant du marché	76 928,75 €	HT	92 006,78 €	TTC	

Lot n°2 Génie civil – ZANNIER

Montant initial du marché	93 500,00 €	HT	111 826,00 €	TTC	
Montant de l'avenant n°1	507,60 €	HT	607,09 €	TTC	+ 0,54%
Nouveau montant du marché	94 007,60 €	HT	112 433,09 €	TTC	

Lot n°4 Couverture Bardage - WALLERICH

Montant initial du marché	92 000,00 €	HT	110 032,00 €	TTC	
Montant de l'avenant n°1	990,00 €	HT	1 184,04 €	TTC	+ 1,08%
Nouveau montant du marché	92 990,00 €	HT	111 216,04 €	TTC	

Lot n°5 Menuiseries Extérieures - RISCH METAL

Montant initial du marché	50 388,00 €	HT	60 264,05 €	TTC	
Montant de l'avenant n°1	- 960,00 €	HT	- 1 148,16 €	TTC	+ -1,91%
Nouveau montant du marché	49 428,00 €	HT	59 115,89 €	TTC	

Lot n°6 Plâtrerie Faux Plafonds Menuiseries Extérieures - SEE LAUER

Montant initial du marché	27 000,00 €	HT	32 292,00 €	TTC	
Montant de l'avenant n°1	1 809,40 €	HT	2 164,04 €	TTC	+ 6,70%
Nouveau montant du marché	28 809,40 €	HT	34 456,04 €	TTC	

Lot n°7 Electricité - RECEVEUR & LAVARINI

Montant initial du marché	38 000,00 €	HT	45 448,00 €	TTC	
Montant de l'avenant n°1	5 192,00 €	HT	6 209,63 €	TTC	+ 13,66%
Nouveau montant du marché	43 192,00 €	HT	51 657,63 €	TTC	

Lot n°8 Plomberie - SCHUMANN

Montant initial du marché	39 777,74 €	HT	47 574,18 €	TTC	
Montant de l'avenant n°1	1 334,78 €	HT	1 596,40 €	TTC	+ 3,36%
Nouveau montant du marché	41 112,53 €	HT	49 170,58 €	TTC	

Après débat, et après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la CAO réunie avant la séance, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer ces avenants.

Point n°21

n° D20110426-CCAM42

OBJET : BAIL A CONSTRUCTION – BAIL COMMERCIAL

Dans sa séance du 11 mai 2010, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer les documents cités en objet avec la société METALFORM sur la base d'un loyer calculé sur une dépense globale de 570 000 €.

Au regard des avenants acceptés et du montant de la subvention réellement obtenue, le montant du calcul de l'assiette servant de base au calcul du loyer est de **458 406.60 €**.

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le nouveau tableau d'amortissement intégrant l'augmentation du loyer correspondant et d'autoriser Monsieur le Président à signer le bail commercial.

OBJET : FACTURATION CONSOMMATION D'EAU POTABLE A DES LOCATAIRES

Dans le cadre de l'acquisition de la zone d'activité de DISTROFF, via l'EPFL, et de la reprise de la gestion locative des bâtiments existants, il n'a pas été possible techniquement de refacturer aux locataires les consommations d'eau potable du **1^{er} quadrimestre 2009** au **3^{ème} quadrimestre 2010**.

En effet, le SIDEETA a facturé sur cette période le montant des consommations sur le compte général de la zone, et la CCAM ne disposait pas de relevé sur les compteurs individuels.

Le relevé ayant été réalisé en septembre 2010, il est donc possible à partir du relevé précédent réalisé en septembre 2007, d'établir la refacturation sur la base du tableau ci-dessous.

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le président à émettre les titres de recettes correspondants.

PERIODE	SEET						
	index	m3	base 5,5%	base 0,0%	* base	TVA	TTC
1ER QUADRIMEST. 2009	115674	249	692,69 €	185,26	877,95 €	38,10 €	916,05 €
2e QUADRIMEST. 2009	116882	1208	2 534,20 €	2106,75	4 640,95 €	139,40 €	4 780,35 €
3e QUADRIMEST. 2009	117232	350	743,26 €	610,4	1 353,66 €	40,89 €	1 394,55 €
1ER QUADRIMEST. 2010	117766	534	1 174,24 €	921,69	2 095,93 €	64,59 €	2 160,52 €
2e QUADRIMEST. 2010	117966	200	115,43 €	665,2	780,63 €	6,36 €	786,99 €
3e QUADRIMEST. 2010	118282	316	637,37 €	145,2	782,57 €	35,06 €	817,63 €
FACTURE REGLEE PAR DENIZ			-637,37 €	-145,2	-782,57 €	-35,06 €	-817,63 €
total			5 897,19 €	4 634,50 €	10 531,69 €	324,40 €	10 038,46 €

SOCIETES	%	A REGLER A LA CCAM				
		BASE 5,5%	BASE 0 %	TVA	TR déjà réglé par DENIZ	TTC
ONYX	15,06%	888,12 €	697,96 €	48,85 €		1 634,93 €
GIREV	4,57%	269,50 €	211,80 €	14,83 €		496,12 €
AGREA	4,40%	259,48 €	203,92 €	14,27 €		477,67 €
EDIVOSGES	0,44%	25,95 €	20,39 €	1,43 €		47,77 €
DENIZ & DENIZ	75,53%	4 454,15 €	3 500,44 €	245,02 €	-817,63 €	7 381,97 €
TOTAL	100,00%	5 897,19 €	4 634,50 €	324,40 €	-817,63 €	10 038,46 €

OBJET : PROGRAMME QUINQUENNAL DE PREVENTION DES DECHETS ET MISE EN PLACE DE COMPOSTEURS POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS – 2^{ème} PHASE

Dans sa séance du 8 février 2011, le Conseil Communautaire a décidé d'adopter un programme de mise en place de composteurs pour les particuliers et les professionnels.

Afin de répondre au nombre important des commandes, il est proposé au Conseil Communautaire, d'accepter de s'engager jusqu'à 3000 composteurs supplémentaires s'ajoutant aux 500 déjà vendus.

Le Plan de financement est le suivant :

Désignation	Prix unitaire HT	Quantité	Total HT	Recettes HT	
Composteur 400 l	33,60 €	3000	100 800,00 €	ADEME 50%	50 400,00 €
				CCAM	25 320,00 €
				Produit de la vente	25 080,00 €
TOTAL			100 800,00 €	TOTAL	100 800,00 €

Après débat, le conseil communautaire décide à l'unanimité dans le cadre du contrat quinquennal avec l'ADEME, pour réduire sa quantité d'OMR collectée de 5% au minimum à son issue,

- 1) De commander les composteurs, et de solliciter la subvention correspondante auprès de l'ADEME,
- 2) De fixer le prix de vente HT à 8.36 €, en limitant leur nombre à deux par famille,
- 3) D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces écrites nécessaires à la réalisation de cette opération.

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 20 heures.

Le Président,
Yves ASCHBACHER

Le Secrétaire,
Francette BARBA